



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

PROCÈS-VERBAL

Le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu siège en séance ordinaire tenue en présentiel le

Jeudi 11 septembre 2025 à 16 h 30

à la caserne 21 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu située au 700, boulevard Yvon-L'Heureux Nord, Belœil, province de Québec.

Sont invités :

M. Normand Teasdale, président, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil
M. Yves Lessard, vice-président, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand
Mme Nadine Viau, mairesse de la Ville de Belœil
Mme Mélanie Villeneuve, mairesse de la Ville d'Otterburn Park
M. Marc-André Guertin, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire
M. Robert Pelletier, conseiller de la Ville de McMasterville

Sont également invités :

M. Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire - trésorier
Mme Alexanne Guimond, greffière adjointe

Sont absents :

M. Martin Dulac, maire de la Ville de McMasterville
M. Gaston Meilleur, conseiller de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

2. Constatation du quorum

2.1. Signature livre d'or pour années de service et retraite

3. Adoption de l'ordre du jour

4. Adoption du procès-verbal

5. Conseil d'administration

- 5.1. Présentation et adoption – budget 2026
- 5.2. Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration 2026
- 5.3. Autorisation – achat des uniformes pour l'année 2026
- 5.4. Autorisation – préparation de la demande de subvention PRACIM

6. Ressources humaines

- 6.1. Départ à la retraite
- 6.2. Démission
- 6.3. Embauche – préventionniste
- 6.4. Embauche – préventionniste temporaire



7. Finances

- 7.1. Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 8 août au 4 septembre 2025
- 7.2. Dépenses incompressibles pour la période 8 août au 4 septembre 2025

8. Politiques et règlements

- 8.1. Adoption du Règlement no 2025-021 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses, de conclure et de signer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu
- 8.2. Adoption du Règlement no 2025-022 en matière de contrôle et de suivis budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

9. Points d'informations

- 9.1. Rapport du directeur général, secrétaire et directeur sécurité incendie
- 9.2. Liste des interventions du mois d'août 2025

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

13. Clôture de l'assemblée

PROCÈS-VERBAL

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur Normand Teasdale agit à titre de président d'assemblée et déclare l'assemblée du conseil d'administration ouverte à 16 h 30.

2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Normand Teasdale.

Le conseil d'administration souligne les 25 ans de service du lieutenant Martin Brisson, entré en fonction en juin 2000 au Service de sécurité incendie de la Ville de Beloeil, et les 30 ans de service du lieutenant Alain Roy-Bernard, entré en fonction en août 1995 au Service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Les membres les remercient pour leur loyauté et leur professionnalisme et les invitent à signer le livre d'or de la Régie.

CA-2025-09-083

3. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants dans les sections conseil d'administration et ressources humaines :

- 5.4 Autorisation – préparation de la demande de subvention PRACIM
- 6.3 Embauche – préventionniste
- 6.4 Embauche – préventionniste temporaire

ADOPTÉE



CA-2025-09-084

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 14 août 2025

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 14 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 14 août 2025 ;

CONSIDÉRANT l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et l'article 201 du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 14 août 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

5. Conseil d'administration

CA-2025-09-085

5.1 Présentation et adoption – budget 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* et 603 du *Code municipal du Québec*, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, avant le 1er octobre, à chaque municipalité et ville membre ;

CONSIDÉRANT QUE l'état des activités de fonctionnement précisant la situation financière estimée au 31 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT la présentation d'un budget équilibré 2026 de treize millions huit cent quarante-sept mille soixante-deux dollars (13 847 062 \$) (des revenus et des dépenses), soit un écart de sept cent soixante-huit mille six cent quarante-quatre dollars (768 644\$) pour une augmentation de 5.88 % ayant une quote-part globale de treize millions cinq cent douze mille vingt-deux dollars (13 512 022 \$) pour une augmentation de 6.29 %, soit un écart de sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quarante-cinq dollars (799 145 \$) ;

CONSIDÉRANT QUE le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 est composé des montants suivants pour l'exercice 2026 :

	2026
Informatique	
Renouvellement des tablettes véhiculaires	7 000 \$
Renouvellement d'ordinateurs	10 000 \$
Équipements	
Habits de combat	72 000 \$
Casques de pompier	5 600 \$
Détecteurs de gaz et station de calibrage	8 130 \$
Caméra thermique	40 000 \$
Total (avant subvention et méthode de financement)	142 730 \$



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Robert Pelletier
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter, pour l'exercice financier 2026, le budget tel que présenté et le PTI 2026-2027-2028 de la Régie.

D'envoyer le budget à chaque municipalité et ville membre pour approbation, en y joignant l'état de la quote-part pour chacune desdites municipalités et villes.

QUOTES-PARTS 2026 ET TERMES DES PAIEMENTS

Villes	2026		Votre % d'aug	15-01-2026	01-04-2026	01-07-2026	01-10-2026
Saint-Basile-Le-Grand	21.04692%	2 843 865 \$	6.36%	710 966.14 \$	710 966 \$	710 966 \$	710 966 \$
McMasterville	7.04846%	952 390 \$	6.00%	238 098 \$	238 098 \$	238 098 \$	238 098 \$
Otterburn Park	10.73997%	1 451 187 \$	6.77%	362 797 \$	362 797 \$	362 797 \$	362 797 \$
Mont-Saint-Hilaire	25.26661%	3 414 031 \$	6.43%	853 508 \$	853 508 \$	853 508 \$	853 508 \$
Beloeil	30.68120%	4 145 651 \$	5.98%	1 036 413 \$	1 036 413 \$	1 036 413 \$	1 036 413 \$
Saint-Mathieu-De-Beloeil	5.21683%	704 899 \$	6.47%	176 225 \$	176 225 \$	176 225 \$	176 225 \$
Total	100.00%	13 512 022 \$	6.286%	3 378 006 \$	3 378 006 \$	3 378 006 \$	3 378 006 \$

ADOPTÉE

CA-2025-09-086
5.2 Adoption du calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration 2026

CONSIDÉRANT QUE l'article 320 et 468.28 de la Loi sur les cités et villes et l'article 148.0.1 et 597 du Code municipal du Québec prévoient que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Robert Pelletier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le calendrier relativement à la tenue des assemblées ordinaires du conseil d'administration pour 2026 à la salle formation no 1 de la caserne 21 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, située au 700, boul. Yvon-L'Heureux Nord à Belœil, à 16 h 30 aux dates suivantes :

2026		
JOUR	DATE	MOIS
Jeudi	15	JANVIER
Jeudi	12	FÉVRIER
Jeudi	12	MARS
Jeudi	9	AVRIL
Jeudi	7	MAI
Jeudi	11	JUIN
S/0	S/0	JUILLET
Jeudi	13	AOÛT
Jeudi	17	SEPTEMBRE
Jeudi	15	OCTOBRE
Jeudi	12	NOVEMBRE
Jeudi	10	DÉCEMBRE



Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi.

M. Marc-André Guertin souhaite que les séances du conseil d'administration puissent alterner entre les différentes installations disposant d'une salle de réunion, afin qu'elles ne se tiennent pas toujours au même endroit. Le conseil prend note de cette proposition, laquelle sera analysée et prise en considération lors de futures séances.

ADOPTÉE

CA-2025-09-087

5.3 Autorisation – achat des uniformes pour l'année 2026

CONSIDÉRANT QUE la convention collective prévoit la fourniture de pièces d'uniformes annuellement ;

CONSIDÉRANT QU'un comité d'habillement a statué sur les modèles des pièces d'uniformes ;

CONSIDÉRANT QUE la RISIVR préconise l'approche d'un fournisseur unique fournissant l'ensemble des pièces d'uniformes ce qui facilite le processus d'approvisionnement ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de prix par invitation a été envoyée à deux fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QU'un seul fournisseur, soit Martin & Levesque, a répondu à la demande de prix par invitation ;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur Martin & Levesque est conforme aux exigences demandées (produits et logistique d'approvisionnement) ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat dépasse le seuil établi dans le Règlement numéro 2020-014 et qu'il nécessite une autorisation par résolution du conseil d'administration ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Robert Pelletier

Le maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, M. Marc-André Guertin, demande le vote.

Résultat du vote :

- Pour : 5
- Contre : 1

ET RÉSOLU MAJORITAIREMENT d'autoriser l'achat des uniformes par le fournisseur Martin & Levesque dans le cadre du remplacement annuel.

ADOPTÉE

CA-2025-09-088

5.4 Autorisation – préparation de la demande de subvention PRACIM

CONSIDÉRANT l'état actuel de la caserne 25 et de l'analyse démontrant la nécessité de maintenir une infrastructure dans le secteur de Saint-Basile-le-Grand pour la sécurité des citoyens du territoire desservi par la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration confirme la volonté de préparer un projet pour construire la nouvelle caserne 25 ;



CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec présentera à l'automne 2025 le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) pour la période 2025-2028 ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie pourrait être éligible à une subvention du PRACIM dans le volet 2 – caserne de pompiers ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser la direction de la Régie à préparer la demande de subvention lors de l'ouverture du programme PRACIM.

Il est attendu que la direction présentera la synthèse du dossier au conseil d'administration le moment venu.

6. Ressources humaines

CA-2025-09-089

6.1 Départ à la retraite

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Lagacé, pompier à temps plein, a signifié son départ à la retraite lors de son quart de travail du 2 septembre dernier ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Claude Lagacé a été à l'emploi de la Ville de Mont-Saint-Hilaire au Service de sécurité incendie depuis le 8 mai 2000 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Robert Pelletier
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de prendre acte du départ à la retraite de monsieur Claude Lagacé, pompier à temps plein (employé 1026), et de le remercier pour ses 25 années de service.

ADOPTÉE

CA-2025-09-090

6.2 Démission

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nikola Forté-Millones, pompier à temps partiel, a signifié sa démission à la Régie le 28 août 2025 prenant effet le jour même ;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Nikola Forté-Millones a été à l'emploi de la Ville de McMasterville au Service de sécurité incendie depuis le 3 mars 2014 avant le regroupement de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Robert Pelletier
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT prendre acte de la démission de monsieur Nikola Forté-Millones, pompier à temps partiel (employé 1117), et de le remercier pour ses onze années de service.



ADOPTÉE

CA-2025-09-091

6.3 Embauche - préventionniste

CONSIDÉRANT QUE le concours 2025-03 s'est tenu du 4 au 17 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE treize (13) candidatures ont été recueillies ;

CONSIDÉRANT QUE six (6) candidats ont été rencontrés pour une entrevue de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de madame Marie-Ève Chavarie, chef de service – ressources humaines, monsieur Sylvain Labrecque, chef de service – mesures préventives et monsieur Alain Thibault, préventionniste, recommandent unanimement la candidature de madame Marie-Ève Leblanc-Leduc au poste de préventionniste et qu'elle possède les qualifications requises pour occuper ce poste ;

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en fonction est prévue pour le 29 septembre 2025 ou à une autre date ultérieure convenue avec la candidate ;

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'embauche de madame Marie-Ève Leblanc-Leduc à titre de préventionniste, à compter du 29 septembre 2025 ou à toute autre date ultérieure convenue avec la candidate.

Que les conditions de travail applicables soient celles prévues à la convention collective en vigueur et aux politiques de la RISIVR, le cas échéant.

ADOPTÉE

CA-2025-09-092

6.4 Embauche – préventionniste temporaire

CONSIDÉRANT QUE le concours 2025-03 s'est tenu du 4 au 17 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE treize (13) candidatures ont été recueillies ;

CONSIDÉRANT QUE six (6) candidats ont été rencontrés pour une entrevue de sélection ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection, composé de madame Marie-Ève Chavarie, chef de service – ressources humaines, monsieur Sylvain Labrecque, chef de service – mesures préventives et monsieur Alain Thibault, préventionniste, recommandent unanimement la candidature de monsieur William Claing au poste de préventionniste temporaire ;

CONSIDÉRANT QUE, pour que le poste temporaire de préventionniste devienne permanent, le candidat devra réussir sa période de probation et obtenir son attestation d'études collégiales ;

CONSIDÉRANT QUE la date d'entrée en fonction est prévue pour le 22 septembre 2025 ou à une autre date ultérieure convenue avec le candidat ;

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Marc-André Guertin



ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à l'embauche de monsieur William Claing à titre de préventionniste, poste temporaire, à compter du 22 septembre 2025 ou toute autre date ultérieure convenue avec le candidat.

Que le maintien de l'emploi et la conversion du poste en poste permanent soient conditionnels à la réussite de la période de probation et à l'obtention de l'attestation d'études collégiales.

Que les autres conditions de travail applicables soient celles prévues à la convention collective en vigueur et les politiques de la RISIVR, le cas échéant.

ADOPTÉE

7. Finances

CA-2025-09-093

7.1 Déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 8 août au 4 septembre 2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16 du Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la

Vallée-du-Richelieu, le directeur général, secrétaire – trésorier doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèque et dépôt direct pour la période du 8 août au 4 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèque et dépôt direct ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Yves Lessard
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

- 1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèque et dépôt direct énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 8 août au 4 septembre 2025, le tout se détaillant comme suit :

DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT	
Liste des chèques émis et approuvés depuis le dernier conseil d'administration : Chèque no :	
Liste des chèques à approuver par le conseil d'administration Chèques no : 3486 à 3493	3 116,60 \$
Liste des paiements par dépôt direct (Acceo Transphere) Dépôts no : 3462 à 3485	100 204,23 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT DIRECT	103 320,83 \$

- 2) D'autoriser le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie à procéder au paiement desdits déboursés par chèque et dépôt direct.

ADOPTÉE



CA-2025-09-094
7.2 Dépenses incompressibles pour la période du 8 août au 4 septembre 2025

CONSIDÉRANT QU'il est prévu à l'article 8c) du Règlement 2020-014 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil d'administration délègue le directeur général, secrétaire – trésorier de la Régie, l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2020-015 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles pour la période du 8 août au 4 septembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, secrétaire – trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Mélanie Villeneuve

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période 8 août au 4 septembre 2025, le tout se détaillant comme suit :

LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	
Paielements directs et prélèvements préautorisés	
Fournisseurs	506 912,16 \$
Transferts électroniques	328 927,55 \$
Paie et autres	
TOTAL DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES	835 839,71 \$

ADOPTÉE

8. Politiques et règlements

CA-2025-09-095
8.1 Adoption du règlement no 2025-021 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses, de conclure et de signer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu d'avoir un règlement déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et l'article 961.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) autorisent le Conseil d'administration, par règlement, à déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir d'autoriser des dépenses et de signer des contrats pour et au nom de la Régie ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à l'assemblée du conseil d'administration du 14 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à l'assemblée du 14 août 2025 ;



CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil d'administration au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier du conseil d'administration a mentionné l'objet, la portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Nadine Viau
APPUYÉ par Marc-André Guertin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement no 2025-021 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses, de conclure et de signer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

Le présent règlement abroge le règlement 2020-014.

ADOPTÉE

CA-2025-09-096

8.2 Adoption du Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire pour le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu d'avoir un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaires ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et l'article 960.1 du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., chapitre C-27.1) autorisent le conseil d'administration de la Régie à adopter, par règlement, des règles pour le contrôle et le suivi budgétaires ;

CONSIDÉRANT QU'UN projet de règlement a été déposé à l'assemblée du conseil d'administration du 14 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné à l'assemblée du 14 août 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été remise à chacun des membres du conseil d'administration au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente assemblée ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier du conseil d'administration a mentionné l'objet, la portée, son coût et, le cas échéant, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement du présent règlement ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil d'administration déclarent avoir lu le présent règlement et renoncent à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Mélanie Villeneuve
APPUYÉ par Yves Lessard

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le Règlement 2025-022 en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

Le présent règlement abroge le règlement 2020-015.



ADOPTÉE

9. Points d'informations

9.1 Rapport du directeur général, secrétaire – trésorier

9.2 Listes des interventions d'août 2025

10. Correspondance

11. Varia

12. Période de questions du public

CA-2025-09-097

13. Clôture de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Marc-André Guertin
APPUYÉ par Nadine Viau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance, il est 16 h 50.

ADOPTÉ

Normand Teasdale
Président d'assemblée
Président du conseil d'administration

Pierre-Damien Arel, MAP
Secrétaire d'assemblée
Directeur général, secrétaire – trésorier

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, Pierre-Damien Arel, directeur général, secrétaire – trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants (CCS) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec les transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et chaque fois que c'est nécessaire. Les CCS sont ici émis à l'égard des dépenses décrites aux résolutions ou extraits des présentes et portent les numéros correspondants à ces résolutions ou extraits.

Pierre-Damien Arel, MAP
Directeur général, secrétaire – trésorier

Je soussigné Normand Teasdale, président de la Régie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Normand Teasdale
Président du conseil d'administration